



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 24 Mars 2022
Question n°10

Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique avec TotalEnergies

L'an deux mille vingt-deux, le **24 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Emile EHRET 1^{er} Vice-Président**, en suppléance du Président absent pour maladie, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Mars 2022.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

13 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Eric PARROT, Eric BOILLETOT, Francois BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Henri STASCHE

Avaient donné procuration : Denis KUNTZMANN à Emile EHRET, Hervé UHLEN à Henri STASCHE.

Étaient Excusés : Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Manon FURTER, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Maxime BELTZUNG, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	15

Vote		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Date de Convocation : 18 Mars 2022

Date d'affichage : 31 Mars 2022

DELIBERATION

Vu la LOI n° 2021-1465 du 10 Novembre 2021 et plus particulièrement l'article 10, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, à partir du 10 Novembre 2021 et jusqu'au 31 Juillet 2022.

Vu la délibération n°6 du 30 Juillet 2020, instaurant Monsieur EHRET comme premier Vice-Président du SMICTOM,

Le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté a donné comme objectif de multiplier par 35 le nombre de Mwc installés au niveau photovoltaïque.

La société TotalEnergies peut mettre en place différents types de centrales :

- Centrales au sol
- Ombrières
- Flottant
- Agrivoltaïsme

Celles-ci peuvent être mises en place sur des anciennes carrières ou mines, des délaissés aéroportuaires, des terrains pollués ou abandonnés ou ZAC, des anciens terrains militaires, des décharges ou des centres d'enfouissement, des friches industrielles, des parkings ou des forêts malades.

L'agence TotalEnergies de Bourgogne Franche-Comté est installée à Dijon et compte à ce jour 12 collaborateurs. Un parc de 21 MW est déjà présent dans la région et de nombreux autres sites sont en cours de construction. La centrale active la plus proche se trouve à Vesoul. Une visite pourra être organisée si nécessaire.

Cette agence a pour but de :

- Comprendre et intégrer les enjeux territoriaux
- Développer en concertation
- Etre un acteur économique local
- Suivre les projets au plus près
- Exploiter localement

TotalEnergies propose un projet de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne ISDND du SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne.

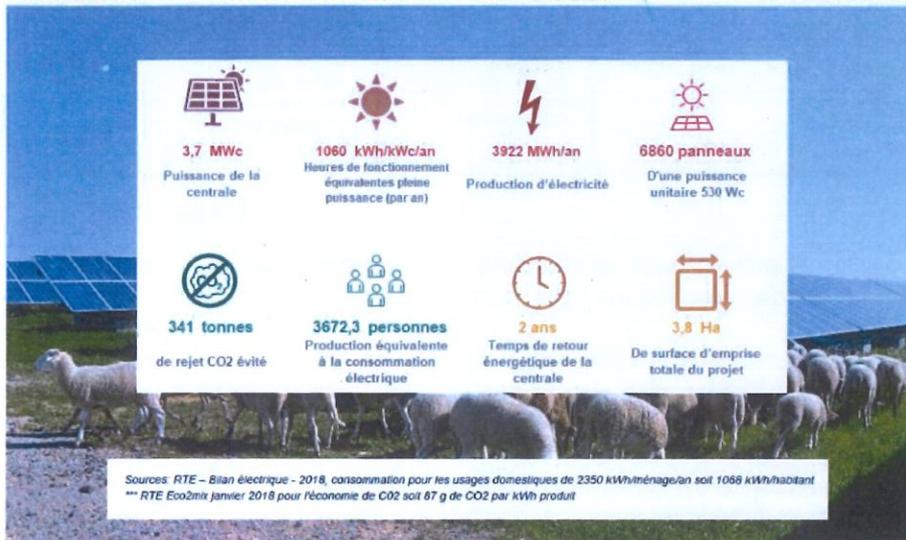
Le projet représenterait 3.8 hectares selon le plan suivant :



La topographie du site et les pentes supérieures à 15 % au niveau de l'ancienne décharge délimiteraient 2 poches d'implantation.

L'utilisation de la zone de stockage de l'ISDI géré par les carrières de l'EST serait donc nécessaire pour obtenir les 3 hectares nécessaires. Les Carrières de l'Est sont enthousiastes pour ce projet. Ils sont également proactifs dans l'optimisation de la plateforme sommitale et dans la sécurisation foncière.

Les chiffres clés du projet (Décharge + ISDI)



La proposition d'offre financière se décompose, pour le SMICTOM, en un choix entre un loyer annuel de 14 640 € par an sur 40 ans ou une rémunération unique de 219 600 € (équivalent à 15 ans de loyer).

Concernant le démantèlement, il sera à la charge de TotalEnergies. Il se fera dans une usine des Bouches-du-Rhône où les panneaux seront broyés. 95 % de ceux-ci seront ensuite recyclés.

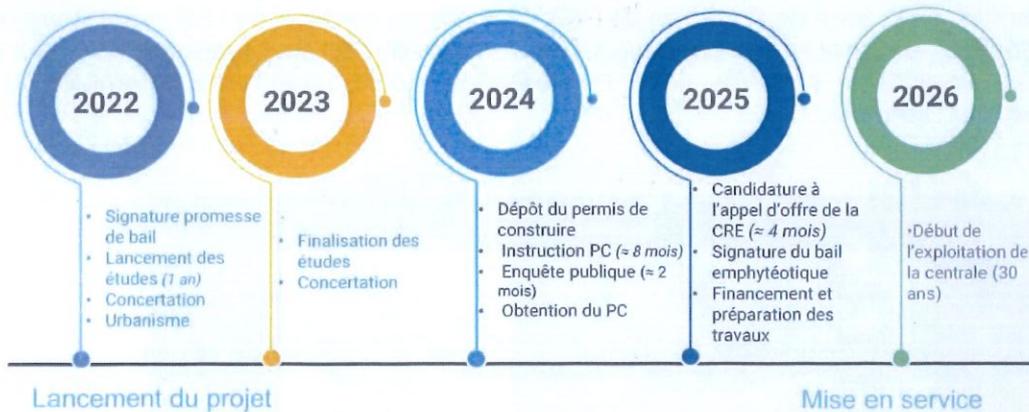
D'autres retombées fiscales interviendront sur le territoire, au niveau de la commune, de la COMCOM, du département et de la région :

	Paiement annuel				Total annuel	Cumul sur 40 ans
	IFER	CFE	CVAE	Taxe foncière bâti		
Commune	/	/	/	239 €/an	239 €/an	9 560 €
Communauté de communes	4 626 €/an	791 €/an	401 €/an	53 €/an	5 871 €/an	234 840 €
Département	4 626 €/an	/	341 €/an	271 €/an	5 238 €/an	209 520 €
Région	/	/	742 €/an	/	742 €/an	29 680 €

Les tarifs indiqués ci-dessous correspondent à l'utilisation optimale de la centrale.

TotalEnergies revendra ensuite l'électricité à prix garantie à EDF AO, lui permettant d'avoir des retombées économiques au bout de 10 à 15 ans.

Calendrier prévisionnel



Des offres additionnelles (financement participatif, offre verte pour les habitants situés à proximité, installation de bornes électriques.) pourront également être proposé.

Afin de permettre le lancement des différentes études et démarches administratives par TotalEnergies, il convient de signer une promesse de bail emphytéotique – convention de servitudes avec TotalEnergies.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- Signer avec TotalEnergies la promesse de bail emphytéotique,
- Engager toutes les négociations nécessaires avec TotalEnergies,
- Réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président,

Emilie EHRET



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 31 Mars 2022

29 Mars 2022